Le mot du directeur

Formation sans cesse en évolution pour suivre le rythme imposé par les NTIC et s'adapter au marché de l'emploi, l'ISIMA se doit de tisser des liens forts avec les entreprises.

En relation étroite avec le tissu économique local, régional et national, nous entretenons de nombreux partenariats de développement et de valorisation industrielle.

Aujourd'hui plus qu'hier, pour poursuivre et intensifier cette politique, nous avons besoin de vous. Accueil de stagiaires, embauches de diplômés et taxe d'apprentissage sont autant d'éléments qui nous permettent de former de jeunes ingénieurs performants et compétents, prêts à intégrer vos équipes.

L'ISIMA en quelques lignes

L'ISIMA, créée en 1994, est une grande école d'ingénieurs publique qui dépend du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, habilitée par la commission des titres d'ingénieurs. Membre du groupe CCP (Concours commun polytechnique), **l'ISIMA** recrute des étudiants issus des classes préparatoires, mais également sur titre à partir de Bac + 2. Depuis la rentrée 2012, l'école a mis en place un parcours préparatoire accessible avec un bac scientifique.

Membre de la communauté d'Universités et Etablissements **(CUE)** "Clermont Université" et du pôle entrepreneuriat **(PEPITE PEEA)**, l'école est également impliquée dans des actions d'incubation d'entreprises en partenariat avec Pascalis.

Elle met en œuvre une plateforme technologique en modélisation numérique et technologies de l'information, et développe depuis peu des actions en **réalité virtuelle** dans le cadre d'un centre dédié à ces technologies qu'elle héberge.

L'ISIMA héberge également dans ses locaux le **LIMOS** – Laboratoire de recherche en informatique, modélisation et optimisation des systèmes – unité mixte du **CNRS**.

L'ISIMA en quelques chiffres

- 1 600 diplômés depuis 1997
- Plus de 100 ingénieurs diplômés chaque année
- 350 étudiants
- 30 enseignants permanents
- 75 intervenants extérieurs
- 17 étudiants en alternance en 2014
- 2 stages longs (4 à 6 mois) sur tout le cursus
- 10 doubles diplômes

Former nos étudiants pour qu'ils deviennent vos nouveaux collaborateurs

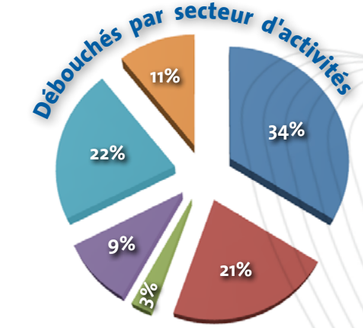

- Technologie de l'information - SSII
- Technologie de l'information - conseil
- Technologie de l'information - éditeur logiciel
- Industrie automobile, aéronautique, navale, ferroviaire
- Métiers de la recherche, doctorats et poursuite d'études
- Autres

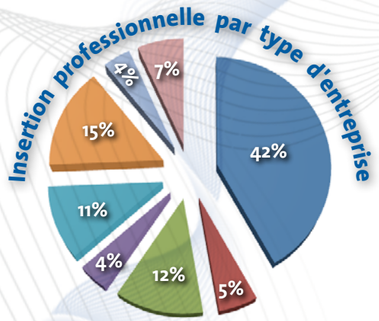

- Grandes entreprises (> 5000 salariés)
- ETI (Taille intermédiaire : entre 250 et 5000 salariés)
- PME (entre 20 et 249 salariés)
- TPE (entre 10 et 19 salariés)
- Micro entreprises (< 10 salariés)
- Laboratoires français
- Laboratoires étrangers
- Entreprises à l'Etranger

- Auvergne
- Ile-de-France
- Rhône-Alpes
- Midi-Pyrénées
- Provence-Côte d'Azur
- Étranger
- Aquitaine
- Bourgogne
- Languedoc-Roussilon
- Limousin

} 1%

Grâce à votre soutien financier

Nous avons pu acquérir du matériel pédagogique et technique :

Le versement d'une part de votre taxe d'apprentissage à l'ISIMA permet d'être plus réactif face aux mutations technologiques, de faciliter l'acquisition de plateformes matérielles : achat de serveurs, tablettes, cartes de développement, Routeurs Cisco, matériel de réalité virtuelle...

Nous pourrons aussi reconduire :

▸L'aide à la mobilité internationale

L'ISIMA propose, dans le cadre de ses cursus, des doubles diplômes avec des universités étrangères et/ou la possibilité de réaliser des stages (de 2e ou 3e année) à l'étranger. Une aide financière est accordée aux candidats.

▸La rémunération des intervenants extérieurs

Nous multiplierons les interventions de spécialistes industriels dans les cours dispensés aux étudiants pour être toujours au contact direct du monde de l'entreprise.

▸L'acquisition de plateformes logicielles

Labview ; Matlab-Simulink ; Unity Pro 3.x ; Proteus PCB (logiciel de CAO-DAO circuits imprimés) ; Latis-PRO (logiciel acquisition et traitement de données + tableur) ; SAS Business Intelligence ; Business Objects, Microsoft SQL Server, SSIS, SSAS, SSRS ; Oracle Database 11g...

Être partenaire de l'ISIMA, c'est :

▸Recruter des ingénieurs ou stagiaires ISIMA

Parmi plus de 100 ingénieurs en informatique et modélisation diplômés chaque année ou parmi les 200 élèves ingénieurs qui doivent effectuer un stage d'une durée de 5 mois en fin de 2e année (Bac + 4), et d'une durée de 4 à 6 mois (avril à septembre) en fin d'études (Bac + 5).

Envoyez vos propositions à entreprise@isima.fr.

▸Recruter en contrat de professionnalisation

Depuis la rentrée 2010, vous pouvez proposer des contrats de professionnalisation aux élèves ingénieurs de 3e année (Bac + 5).

▸Participer au forum ISIMATIC

Il est organisé chaque année au cours des mois de novembre ou décembre dans les locaux de l'école. Il représente le moment privilégié pour présenter votre entreprise et ses activités en amphithéâtre, avant de rencontrer les élèves ingénieurs lors d'entretiens individuels. Vous pouvez ainsi proposer vos offres d'emplois, de stages, de contrats de professionnalisation sur le stand "entreprise" mis à votre disposition.

L'inscription à ce forum est obligatoire mais totalement gratuite (entreprise@isima.fr).

›http://www.isima.fr/forum-isimatic/

▸Animer des conférences, séminaires de découverte

Présenter vos métiers, vos technologies, vos méthodologies ou vos outils et partager votre expérience avec les élèves ingénieurs, les jeudis après-midi des mois d'octobre à janvier, lors de présentations en amphithéâtre suivies de débats rencontres avec les étudiants (entreprise@isima.fr).

Pour vos collaborateurs actuels

▸La formation continue

Pour que vos collaborateurs soient toujours à la pointe de la technologie, l'ISIMA les accompagne en leur ouvrant ses portes dans le cadre de formations diplômantes ou certifiées et vous propose également des formations sur mesure et ciblées (loic.yon@isima.fr).

Taxe d'apprentissage : mode d'emploi

▸Qui peut verser ?

Toute entreprise qui emploie au moins un salarié et qui est soumise à l'impôt société ou à l'impôt sur le revenu au titre des bénéfices industriels et commerciaux.

▸Quel type de versement ?

L'ISIMA est habilité à recevoir la taxe d'apprentissage pour les **catégories A (DU Prep'ISIMA) et B (diplôme d'ingénieur)**.

▸À quelle période ?

La taxe doit être versée avant le 1er mars 2015.

▸Comment ?

Vous devez transmettre votre versement à l'OCTA de votre choix en précisant bien à quelle structure s'adresse le versement *(ISIMA - Campus des Cézeaux - BP 10125 - 63173 Aubière Cedex)*. Le chèque de l'établissement collecteur sera transmis à Monsieur l'Agent comptable de l'université Blaise Pascal qui vous enverra un reçu libératoire.

Pour que nous puissions suivre votre versement et vous remercier, merci de nous transmettre le coupon téléchargeable sur www.isima.fr (▸*rubrique entreprise* ▸*taxe d'apprentissage*), par mail, fax ou courrier.

▸Contact

Cristine Barros
Chargée des relations entreprises - ISIMA
Campus des Cézeaux - BP 10125 - 63173 Aubière
Courriel : cristine.barros@isima.fr
Téléphone : 04 73 40 51 34 - Télécopie : 04 73 40 50 01

ISIMA
Grande école publique d'ingénieurs en informatique

Campus des Cézeaux BP 10125 63173 Aubière CEDEX
Tel (+33/0) 4.73.40.50.00 Fax (+33/0) 4.73.40.50.01
www.isima.fr

Rejoignez les entreprises qui nous ont fait confiance

Participez à la formation de vos futurs collaborateurs

ISIMA
Grande école publique d'ingénieurs en informatique